

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 17 septembre 2024

Délibération enregistrée sous le numéro : 465/2024/FVE

Conseil d'Administration du 30 septembre 2024

Sujet : Demande d'accréditation à délivrer le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)

Voir le dossier de demande d'accréditation et les documents associés en pièces jointes.

La loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme, instaure un troisième cycle pour la formation des sages-femmes, crée le diplôme français d'Etat de docteur en maïeutique et comprend des dispositions relatives à l'organisation des études de maïeutique et au référentiel de formation.

En application de ces dispositions, le décret n° 2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques, détermine les modalités du troisième cycle de cette formation. Il en fixe la durée, les conditions de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique et prévoit que le référentiel de formation sera fixé par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

A ce titre, l'arrêté du 3 juillet 2024 rappelle l'organisation des études de maïeutique en trois cycles, en précise les modalités et détaille en annexe le référentiel de la formation (seulement pour le premier cycle à ce jour).

A compter du 1er septembre 2027, les études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique sont organisées par les universités au sein des unités de formation et de recherche de santé ou à défaut, au sein d'une composante qui assure la formation de médecine. Une mutualisation de certains enseignements avec d'autres formations de santé peut être mise en place.

Le diplôme d'Etat de docteur en maïeutique s'acquiert par la validation des six domaines de compétences professionnelles, énumérés dans le référentiel de formation, via des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques. Pour leur formation clinique, les étudiants doivent réaliser des stages hospitaliers (en établissement de santé public ou privé) et des stages extra hospitaliers (notamment en cabinet libéral, centre de santé, centre de santé sexuelle, centre d'orthogénie, communauté professionnelle territoriale de santé, maison de naissance, maison de santé ou structure de la protection maternelle et infantile). Les entités susceptibles d'accueillir des étudiants sont celles qui ont conclu une convention avec les structures de formation.

Ces textes s'appliquent aux étudiants qui débutent la deuxième année du premier cycle des études de maïeutique après le 1er septembre 2024.

Les membres du Conseil d'Administration sont appelés à se prononcer sur le dossier d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa).

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 20
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 30 septembre 2024

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2024.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 02 octobre 2024.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION

A DELIVRER LE DIPLOME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFGSMa)

Arrêté du 3 juillet 2024

I. STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Ecole de sages-femmes du CHU de Limoges

STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Ecole publique

ORGANISATION ACTUELLE (École / Département de maïeutique / Autre)

Ecole hospitalière hébergée par la faculté de médecine.

DATE PRÉVISIONNELLE D'INTÉGRATION A L'UNIVERSITÉ (maximum 1^{er} septembre 2027)

31.08.2027

II. NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Agnès BARAILLE, sage-femme coordinatrice des hôpitaux, directrice

III. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Conseil régional : Bourses des étudiants et budget alloué au CHU / **DAF CHU** : gestion budgétaire

DRH CHU : gestion personnel, Lien hiérarchique

Directrice école de sages-femmes / secrétaire

Sages-femmes enseignantes (1 par promotion)

Instances : Conseil technique présidé par le directeur de l'ARS ou son représentant, conduit par la SF directrice

Membres permanents : Doyen de la faculté de médecine, Directeur de l'hôpital ou son représentant, les sages-femmes enseignantes, les représentants des étudiants, une sage-femme représentant les terrains de stage, un représentant du conseil régional, 2 représentants des enseignants.

Université : Conseil de discipline, délivrance du diplôme d'Etat, validation des modalités de contrôle des connaissances et de compétences, du règlement intérieur (Conseil d'Administration et Commission de la Formation et de la Vie Universitaire).

Faculté de médecine : inscriptions des étudiants, passage des examens.

IV. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE : préciser le nom, prénom, discipline.

Agnès BARAILLE, sage-femme directrice, enseignement et gestion en transversal des 4 promotions

Valérie BLAIZE-GAGNERAUD, sage-femme 2^{ème} grade, enseignante, référente de la 5^{ème} année

Karine BOMPARD-GRANGER, sage-femme 2^{ème} grade, enseignante, référente de la 3^{ème} année

Jeanne-Marie CHATENET, sage-femme 1^{er} grade, référente de la 2^{ème} année

Emilie DAUDET, faisant fonction d'enseignante, sage-femme 2^{ème} grade, référente de la 4^{ème} année

V. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Annexe de l'arrêté à compléter et joindre également la nouvelle maquette Cf PDF joints :

PDF 4 : Synthèse de la répartition des ECTS cycle 1

PDF 5 : Répartition heures apprentissages cliniques et temps personnel cycle 1

PDF 6 : terrains de stage cycle 1 et durée

PDF 7 : modalités de contrôle des connaissances et des compétences DFGSMa2, validation des semestres, de l'année, 2^{ème} session, redoublement...

PDF 8 : M3C semestres 3 et 4

PDF 9 : M3C prévisionnelles semestres 5 et 6

- Mutualisation des enseignements :

Le libellé des UE ne peut être modifié

UE pharmacologie générale 20 h mutualisées avec DFGSM2

UE numérique en santé : 28 h mutualisées avec DFGSM2

Pour les 2 UE « Accompagnement de la parentalité » : préciser le domaine correspondant pernatal ou postnatal Cf doc en PDF n° 8 et 9

VI. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS

Préciser la répartition des étudiants en formation continue et en formation initiale

21 en 2^{ème} année.

En 2024-2025 : 4 étudiants issus de passerelles sont en formation continue

VII. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME (Accompagnement des étudiants)

- Directrice supervise et gère, en collaboration avec l'enseignante référente +/- le service de soins des situations individuelles difficiles (mal-être, difficultés en stage...), référente pour les étudiants en situation de handicap
- Une sage-femme enseignante référente de chaque promotion suit individuellement les étudiants.

En cas de difficultés personnelles et/ou d'apprentissage, les sages-femmes enseignantes et directrice sont disponibles pour recevoir l'étudiant, l'écouter et l'orienter si nécessaire.

-Organisation des études adaptée pour les d'étudiants porteurs de handicap : tiers temps pour les examens, organisation des gardes et modification de l'alternance jour/nuit si besoin

-Adaptation du rythme des gardes et des lieux de stage pour les étudiantes enceintes

- Adaptation des plannings en cas de besoin pour les sportifs de haut niveau ou les étudiants élus à l'association nationale des étudiants sages-femmes

Quand un problème en stage est soulevé, une concertation entre l'étudiant, le(a) responsable du service et l'enseignante responsable de la promotion permet d'aplanir les problèmes et d'envisager un apprentissage plus positif.

- 2 journées de formation sur les différents moyens de prise en charge de la santé physique et mentale pour tous les étudiants de 2me année à la rentrée
- Coordonnées des membres de l'équipe à joindre si besoin
- Retour de stage en individuel et en groupe
- Encadrement en travaux pratiques et sur les terrains de stage
- Evaluations formatives avant les sommatives
- Remédiation et travaux personnalisés si besoin
- Suivi individuel du travail de recherche
- Réunion de régulation fin de 1^{er} semestre avec représentants des étudiants
- bilan d'année à la fin de cours semestre 2
- Enquêtes de satisfaction annuelles par promotion
- information sur le service de santé universitaire et coordonnées données
- Coordonnées de la référente locale de la Coordination nationale d'accompagnement des étudiants en santé (CNAES)
- Validation d'acquis pour les passerelles selon cursus antérieur
- Parcours personnalisé si l'organisation est possible en cas de redoublement (suivi de cours de l'année supérieure et validation anticipée d'UE)

VIII. AVIS DES INSTANCES (à joindre)

Dossier à envoyer aux adresses suivantes :

formationsante@enseignementsup.gouv.fr; katia.siri@enseignementsup.gouv.fr;
emilie.bernardin-skalen@enseignementsup.gouv.fr; gaelle.louis-rose@enseignementsup.gouv.fr

Référentiel de formation conduisant au Diplôme d'État de Docteur en maïeutique

Les titulaires du diplôme d'État de docteur en maïeutique exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées.

Toutes les compétences présentées dans le référentiel de formation ci-dessous s'exercent dans le respect de la réglementation, de la législation, de la déontologie et de l'éthique professionnelle. Dans une démarche inclusive, l'étudiant prend en compte tous les facteurs qui peuvent impacter ses activités (personnes en situation de handicap et de vulnérabilité, besoins spécifiques ...)

Les modalités pédagogiques mobilisables sont notamment : cours magistraux, classes inversées, apprentissages par problème, apprentissages du raisonnement clinique, exposés, analyses de cas, patients partenaires, enseignements en ligne et tout autre dispositif défini par les formateurs.

L'apprentissage clinique peut consister en :

- De la simulation en santé ;
- Des séances d'apprentissage du raisonnement clinique ;
- Des stages hospitaliers et extrahospitaliers.

Pour chacun des domaines de compétences, les modalités d'évaluation suivantes peuvent être mobilisées :

- Évaluation des ressources de la compétence : contrôle de connaissances, synthèse de documentation professionnelle... ;
- Évaluation de la combinatoire de ressources : études de cas clinique, analyse de situations problèmes, ECOS, simulations ... ;
- Évaluation de la mise en œuvre de la compétence : gestion de situations professionnelles en stage clinique, conduite de projet, gestion de situations professionnalisantes, analyses réflexives ... Ces évaluations peuvent bénéficier de la participation des référents professionnels des terrains de stages.

Socle fondamental : sciences médicales et cliniques générales

**UE Associées : UE Sémiologie,
physiologie et pathologie des grands
systèmes, Processus infectieux,
Pharmacologie**

Le socle fondamental relève du 1^{er} cycle des études. Il est constitué de connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme.

Au 1 ^{er} cycle	18 à 19 ECTS pour la ou les UE associées 6 à 8 ECTS pour l'apprentissage clinique dont au minimum 50% de stage
Université LIMOGES	18 ECTS pour la ou les UE associées 7 ECTS pour l'apprentissage clinique dont au minimum 50 % de stage (4 ECTS : 57%)

Ce socle porte sur les connaissances fondamentales en sémiologie clinique et paraclinique, de physiologie, de physiopathologie et de pharmacologie permettant à l'étudiant d'obtenir une vision intégrée du fonctionnement normal et pathologique des appareils et systèmes du corps humain. L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et d'apprentissage pratique en milieu clinique, permettant à l'étudiant de développer des compétences en lien avec les soins généraux, de construire la relation de soin, et de développer une démarche réflexive.

Sémiologie

- Décrire la démarche de la médecine fondée sur les preuves et ses limites
- Établir une relation d'écoute et adapter son langage à la compréhension du patient
- Décrire les séquences de l'interrogatoire et l'examen physique
- Décrire les différentes explorations paracliniques
- Expliquer la sensibilité, la spécificité, la valeur prédictive positive et la valeur prédictive négative d'un test

Physiologie et pathologie des systèmes d'organes

Pour chaque système d'organes étudié (système cardio-vasculaire ; système respiratoire et O.R.L. ; système sanguin et lymphatique ; système digestif ; système néphro-urinaire ; système reproducteur ; système nerveux et organes des sens ; système endocrinien ; système musculosquelettique et tégumentaire...):

- Décrire de manière générale l'anatomie et la physiologie
- Orienter l'interrogatoire et l'examen physique au motif de consultation
- Déterminer ce qui relève d'un examen clinique normal et ce qui relève de la pathologie

- Identifier les situations d'urgence médicale
- S'initier au raisonnement clinique et élaborer des hypothèses diagnostiques

Processus infectieux

- Décrire la classification, la structure, la virulence et les interactions hôte-pathogène pour les principaux micro-organismes rencontrés en gynécologie, en obstétrique et en pédiatrie
- Décrire le fonctionnement des défenses de l'organisme
- Appliquer les règles d'hygiène et les mesures de prévention des infections associées aux soins
- Utiliser les antiseptiques selon les recommandations
- Mettre en œuvre les précautions standards pour la gestion de la prévention aux contaminations et connaître les étapes de leur prise en charge
- Interpréter les examens paracliniques bactériologiques, mycologiques, parasitologiques, virologiques et sérologiques
- Décrire la classification et le mode d'action des antibiotiques, antiviraux et antiparasitaires

Pharmacologie générale

- Décrire les bases de la pharmacocinétique
- Décrire les bases de la pharmacodynamie
- Reconnaître les effets indésirables des médicaments
- Reconnaître l'abus des médicaments et la pharmacodépendance
- Décrire les règles de prescription et de délivrance des médicaments

Formation aux gestes et soins d'urgence (FGSU2)

- Identifier une situation d'urgence à caractère médical
- Réaliser les gestes d'urgences adaptés
- Répondre aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles

Soins généraux

- Assurer une surveillance pré, per et post-gestes interventionnels
- Prescrire, réaliser et assurer la surveillance des soins (prélevements, administration des thérapeutiques...)

Domaine Prénatal : Assurer le suivi médical de la grossesse

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Université LIMOGES	Au 1 ^{er} cycle	9 à 11 ECTS pour l'enseignement théorique 7 à 9 ECTS pour l'apprentissage clinique dont au minimum 85% de stage
	Université LIMOGES	10 ECTS pour l'enseignement théorique 7 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage : 6 ECTS (85,70%)

Compétence 1 - Assurer le suivi des grossesses à bas risque en menant les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale	UE ASSOCIEES
Cycle 1 - Identifier les différents temps de la consultation de suivi prénatal et d'urgence obstétricale : <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir la femme et/ou le couple et expliquer le déroulement de la consultation. • Réaliser l'interrogatoire et l'examen clinique. • Analyser les données cliniques et paracliniques afin de délivrer des conseils ou informations adaptés à la situation et d'identifier les examens complémentaires et les thérapeutiques nécessaires. 	UE Suivi des grossesses à bas risque
Compétence 2 - Accompagner la femme et le couple dans son projet de naissance en menant l'entretien prénatal précoce et en concevant et animant des séances de préparation à la naissance et à la parentalité	UE ASSOCIEES
Cycle 1 - Participer à l'entretien prénatal précoce et à l'animation de séances de préparation à la naissance et à la parentalité : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins d'accompagnement de la femme enceinte/du couple. • Dépister et informer autour des conduites à risque. • Co-animer des ateliers de pratiques périnatales. 	UE Accompagnement du projet de naissance
Compétence 3 - Assurer, en collaboration, le suivi des grossesses à risque en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire et en initiant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 1 - Repérer les situations ne relevant pas de la physiologie et participer à la prise en charge lors de situations pathologiques : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'interrogatoire et l'examen clinique. • Mettre en œuvre les soins prescrits, en procédant aux prélèvements indiqués et en administrant les thérapeutiques prévues. 	UE associée(s) au socle fondamental

Domaine Pernatal : Assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 1er cycle	9 à 11 ECTS pour l'enseignement théorique 12 à 14 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université LIMOGES	9 ECTS pour l'enseignement théorique 12 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage (11 ECTS : 91.6%)

Compétence 4 - Assurer la gestion des naissances eutociques en menant le suivi du travail, en pratiquant l'accouchement eutocique, en surveillant le post-partum immédiat et en accueillant le nouveau-né	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 1 - Identifier les différents paramètres de surveillance de la femme et du nouveau-né :</p> <p>Concernant la femme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les processus physiologiques • Diagnostiquer et surveiller l'évolution du travail en recueillant et en analysant les données, à partir des différents paramètres de la surveillance clinique et paraclinique. • Pratiquer un accouchement eutocique en présentation du sommet • Repérer les lésions périnéales. • Surveiller l'état de santé maternel en post-partum immédiat. <p>Concernant le nouveau-né :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les données cliniques et paracliniques afin d'évaluer l'adaptation à la vie extra-utérine et de mettre en œuvre les premiers soins. • Réaliser l'examen clinique de dépistage. • Initier l'alimentation du nouveau-né, en respectant le souhait de la femme ou du couple. <p>Compétence 5 - Accompagner l'instauration des interactions précoces parents-enfants</p>	UE Naissances eutociques
<p>Cycle 1 - Assurer les conditions favorables pour que les parents répondent aux besoins du nouveau-né :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre l'ensemble des dispositions permettant d'initier l'alimentation du nouveau-né en respectant le souhait des parents de mettre en place un allaitement maternel ou une alimentation artificielle, et en donnant l'ensemble des informations nécessaires aux parents • Donner des repères et des informations aux parents sur les compétences et besoins du nouveau-né 	UE ASSOCIEES

	<p>Compétence 6 - Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques perpartum en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire et en initiant la prise en charge lors de situations d'urgence</p> <p>Cycle 1 - Repérer les situations ne relevant pas de la physiologie et participer à la prise en charge lors de situations pathologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'interrogatoire et l'examen clinique. • Mettre en œuvre les soins prescrits, en procédant aux prélèvements indiqués et en administrant les thérapeutiques prévues. <p>UE ASSOCIEES</p> <p>UE associée(s) au socle fondamental</p>

Domaine Postnatal : Assurer le suivi médical de la période postnatale

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 1er cycle	7 à 9 ECTS pour l'enseignement théorique 10 à 12 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage	
Université LIMOGES	8 ECTS pour l'enseignement théorique 10 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage (9 ECTS / 90%)	
	<p>Compétence 7 - Assurer le suivi médical postnatal de la mère et de l'enfant à bas risque en menant les visites postnatales mère/enfant, en menant une consultation postnatale, en menant une consultation de suivi néonatal</p> <p><i>Cycle 1 - Identifier les différents paramètres de la surveillance de la mère et de l'enfant en postpartum :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Identifier les besoins.• Réaliser l'examen clinique.• Analyser les données cliniques et paracliniques afin de délivrer des conseils adaptés à la situation et d'identifier les examens complémentaires et les thérapeutiques nécessaires.• Expliquer et réaliser les tests de dépistage néonatal.• Informer des risques de la période postnatale (couchage, portage, syndrome du bébé secoué, prévention des accidents domestiques...).	UE ASSOCIEES UE Suivi mère-enfant à bas risque
	<p>Compétence 8 - Accompagner la parentalité en menant un entretien postnatal et en animant des séances de soutien à la parentalité</p> <p><i>Cycle 1 - Participer à l'entretien postnatal précoce et à l'animation de séances de soutien à la parentalité :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Accueillir la mère, l'enfant et le co-parent, en annonçant le déroulement et les objectifs.• Analyser les demandes et les besoins des participants en s'appuyant sur toutes les dimensions de la parentalité (psychologique, juridique...), afin de dispenser des conseils adaptés à la situation.	UE ASSOCIEES UE Accompagnement de la parentalité

<p>Compétence 9 - Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques postnatales de la mère et de l'enfant en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire et en initiant la prise en charge lors de situations d'urgence</p> <p><i>Cycle 1 - Repérer les situations ne relevant pas de la physiologie et participer à la prise en charge lors de situations pathologiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'interrogatoire et l'examen clinique. • Mettre en œuvre les soins prescrits, en procédant aux prélevements indiqués et en administrant les thérapeutiques prévus. 	<p>UE ASSOCIEES</p>
--	----------------------------

Domaine Gynécologique : Assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception et la promotion de la santé sexuelle et reproductive

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 1er cycle	6 à 8 ECTS pour l'enseignement théorique 4 à 6 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université LIMOGES	8 ECTS pour l'enseignement théorique 4 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage (4 ECTS : 100%)

Compétence 10 - Assurer un suivi gynécologique en menant une consultation de suivi gynécologique de prévention et de contraception et en menant et réalisant la rééducation périneo-sphinctérienne	UE ASSOCIEES
Cycle 1 - Identifier les différents temps de la consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention (dont la consultation préconceptionnelle) :	UE Suivi gynécologique
<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir la femme ou le couple et expliquer le déroulement de la consultation. • Réaliser l'interrogatoire et l'examen clinique. • Analyser les données cliniques et paracliniques afin de délivrer des conseils adaptés à la situation et d'identifier les examens complémentaires et les thérapeutiques nécessaires. 	
Compétence 11 - Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive en concevant et animant des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle, en menant une consultation de contraception et en réalisant une interruption volontaire de grossesse médicamenteuse	UE ASSOCIEES
Cycle 1 - Participer à la consultation de contraception et à l'animation de séances éducatives sur la vie affective et sexuelle :	
Concernant la consultation de contraception.	
<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir la femme ou le couple et expliquer le déroulement de la consultation. • Informer la femme ou le couple, décrire les avantages et inconvénients, les effets indésirables, les contre-indications et la surveillance des différents moyens contraceptifs et des moyens de prévention et de dépistage des infections sexuellement transmissibles. • Réaliser l'interrogatoire nécessaire au choix de la contraception. • Analyser les données cliniques et paracliniques afin de délivrer des conseils adaptés au moyen de contraception choisi. 	UE Santé sexuelle et reproductive
Concernant l'interruption volontaire de grossesse.	
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les étapes de l'interruption volontaire de grossesse. 	

<p>Concernant les séances éducatives sur la vie affective et sexuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-animer des séances éducatives. 	<p>Compétence 12 - Assurer en collaboration le suivi des situations gynécologiques particulières en identifiant les situations à risque et pathologiques, en initiant la prise en charge lors de situations d'urgence et en participant à l'assistance médicale à la procréation</p> <p>Cycle 1 - Repérer les situations ne relevant pas de la physiologie et participer à la prise en charge lors de situations pathologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'interrogatoire et l'examen clinique. • Mettre en œuvre les soins prescrits, en procédant aux prélèvements indiqués et en administrant les thérapeutiques prévues. <p>UE ASSOCIEES</p> <p>UE associée(s) au socle fondamental</p>
--	---

Domaine Recherche : Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 1er cycle	3 à 4 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche
Université LIMOGES	4 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche

Compétence 13 - Analyser des données scientifiques et professionnelles en mobilisant les outils de recherche bibliographiques et en réalisant la lecture critique d'articles	UE ASSOCIEES
Cycle 1 - Mener une recherche documentaire et analyser la littérature scientifique : <ul style="list-style-type: none">Mobiliser les outils de recherche bibliographique, notamment numériques et effectuer une recherche documentaireAnalyser des données scientifiques, grâce à des lectures critiques d'articles scientifiques dans des revues à comité de lecture en s'appuyant sur des outils de recherche bibliographiqueRédiger des écrits et synthèses, à partir des articles identifiés dans le cadre d'une recherche documentaire, en utilisant une sémantique médicale et scientifique, et en appliquant les normes bibliographiques.	UE Recherche
Compétence 14 : Expérimenter une démarche de recherche en développant une méthodologie appropriée et en faisant preuve d'intégrité et d'éthique scientifiques	UE ASSOCIEES
Cycle 1 – Développer une méthodologie appropriée à la recherche en santé : <ul style="list-style-type: none">Assimiler et respecter l'intégrité et l'éthique scientifiquesComprendre les principes de la démarche scientifique et épistémologique de la pratique basée sur les preuvesS'initier aux différentes approches méthodologiques de la recherche en santéComprendre les bases de l'épidémiologie clinique et les analyses statistiques	UE Recherche

Domaine générique : Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 1 ^{er} cycle	9 à 11 ECTS pour les unités d'enseignement
Université LIMOGES	11 ECTS pour les unités d'enseignement

Compétence 15 – Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant en santé, en coordonnant le parcours de soins de la femme, l'enfant et son entourage	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 1 - Identifier le cadre conceptuel de la santé publique et promouvoir la santé environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none">• Définir les concepts de Santé Publique, Promotion de la santé, Prévention, Soins de santé primaire et santé communautaire, Education à la santé et éducation thérapeutique• Identifier les situations et comportements à risques d'exposition aux polluants dont les perturbateurs endocriniens• Sensibiliser la femme / le couple à la santé environnementale• Identifier la place de la sage-femme dans le système de santé français et européen	UE Santé publique
Compétence 16 - Communiquer et collaborer en situation professionnelle, en établissant une relation adaptée, et en assurant sa propre santé et son bien-être	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 1 - Etablir une relation de soin et se positionner dans une équipe pluridisciplinaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Communiquer des informations à la femme / au couple lors de situations courantes, en s'assurant de leur compréhension, afin d'assurer la continuité des soins.• Transmettre à l'écrit et à l'oral les données cliniques, en prenant en compte le travail en équipe et son propre champ d'intervention afin de développer la collaboration au sein de l'équipe pluridisciplinaire.• Participer au contexte de digitalisation de l'exercice professionnel en intégrant les cinq compétences sociale de santé numérique : données numériques, cybersécurité, communication numérique, outils numériques en santé, télésanté• Mobiliser ses compétences psycho-sociales.• Communiquer en langue vivante étrangère notamment par la capacité à lire, écrire, comprendre et s'exprimer.	UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

Compétence 17 - Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie, en prenant en compte la dimension éthique	<p>Cycle 1 - Appliquer les principes de qualité et de sécurité envers le patient, ainsi que les principes déontologiques et éthiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les différentes procédures en lien avec la qualité et gestion des risques (hygiène, identitovigilance, hémovigilance, pharmacovigilance) et assurer la traçabilité des contrôles. • Identifier les bases éthiques et les principes déontologiques. • Recueillir le consentement pour tous les actes ou examens nécessaires. • Développer une stratégie de mobilisation de connaissances actualisées 	UE ASSOCIEES
--	--	---------------------

Parcours Personnalisé

Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation.

Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche » d'enseignement.

Elles peuvent être suivies dans une université en France ou à l'étranger.

Elles sont proposées soit par la structure de formation, soit par l'étudiant. Dans ce cas, l'étudiant en fait la demande qui est validée par le responsable pédagogique.

Elles vont permettre à l'étudiant :

- d'approfondir ses connaissances ou un domaine de compétences spécifiques
- de découvrir d'autres disciplines non strictement médicales : management, pédagogie...
- de valoriser un engagement dans la vie associative, sociale ou professionnelle, conformément aux articles D. 611-7 à D. 611-9 du code de l'éducation.
- de s'engager dans un parcours recherche

Au 1 ^{er} cycle	Université	Minimum 12 ECTS pour les unités d'enseignement et/ou les stages
	LIMOGES	12 ECTS

Unités d'enseignements proposées: ...

- Happy Doc (prise en charge du bien être des étudiants dans toutes ses dimensions)
- Tutorat
- Toucher bien être et communication en pratique
- Nutrition et grossesse
- Analyse de pratiques
- Approfondissement en anglais
- Acupuncture, hypnose, ostéopathie
- Méthodologie de la recherche clinique et épidémiologie
- Activité associative
- Master sciences de la vie et de la santé

CYCLE 1

UE THEORIQUES ET APPRENTISSAGE CLINIQUE		A 2		A 3		ECTS Cycle 1		Arrêté 3.07.2024	
		5.3	5.4	5.5	5.6	ECTS	ECTS	ECTS	ECTS
SOCLE FONDAMENTAL									
UE THEORIQUES		12	6			18		18 à 19	
Apprentissage Clinique		3	2	2		7		6 à 8	
TP		1		2			3		
Stages		2	2			4	57%	50% Min	
DOMAINE PRENATAL						DOMAINE PRENATAL			
UE THEORIQUES		5	2	2	1	10		9 à 11	
Apprentissage Clinique			2	2,5	2,5	7		7 à 9	
TP		0	0	0,5	0,5	1			
Stage		0	2	2	2	6	85,70%	Min 85 %	
DOMAINE PERNATAL						DOMAINE PERNATAL			
UE THEORIQUES		3	4	2	9			9 à 11	
Apprentissage Clinique		2,5	2	7,5	12			12 à 14	
TP		0,5	0	0,5	1				
Stage		2	2	7	11	91,60%		Min 85 %	
DOMAINE POSTNATAL						DOMAINE POSTNATAL			
UE THEORIQUES		2	4	2	8			7 à 9	
Apprentissage Clinique		3,5	2,5	4		10		10 à 12	
TP		0,5	0,5	0	1				
Stage		3	2	4	9	90%		Min 85 %	
DOMAINE GYNECOLOGIQUE						DOMAINE GYNECOLOGIQUE			
UE THEORIQUES		2	4	2	8			6 à 8	
Apprentissage Clinique		0	1	3	4			4 à 6	
TP		0	0	0	0				
Stage			1	3	4	100%		Min 85 %	
DOMAINE RECHERCHE		1	1	2	4			3 à 4	
DOMAINE GENERIQUE		6	1	2	11			9 à 11	
PARCOURS PERSONNALISE		4	3	2	12			Min 12	

Arrêté du 3.07.2024 : 1260 apprentissages cliniques travail personnel inclus

Stages	Heures	TP	Heures
A2		330	socle fond 25
		prenat	
		pernat 8	
		post 8	
		gyn 0	
TOTAL A2	330	41	371
A3		690	AFGSU 21
		prenat 20	
		pernat 8	
		post 8	
		gyn 0	
TOTAL A3	690	57	747
TOTAL clinique	1020	98	1118
Temps personnel			142
Stages + TP (8%) + Travail perso (11%)			1260

STAGE 2ème ANNEE		
DOMAINE	Lieu	DUREE en semaines 30 h
SOCLE FONDAMENTAL	Médecine-Chirurgie	4
PRENATAL	Consultations Sage-femme	2
PERNATAL	Salle Accouchement	2
POSTNATAL	Suites de couches	3
		11

STAGES 3ème ANNEE		
DOMAINE	Lieu	DUREE en semaines 30 h
PRENATAL	Consultations Sage-femme	4
	CH ou libéral	
PERNATAL	Salle Accouchement	9
	CH type 1 ou 2	5
	CH Type 3	4
POSTNATAL	Suites de couches	6
	CH type 1 ou 2	4
	CH type 3	2
GYNECOLOGIE	Consultation gynécologiques	4
	CH ou SF libérale	2
	Planification	2
		23

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	ECTS
2	2	2
	2	2
	2	2
	3	3

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	ECTS
2	2	4
		9
		6
		4



ECOLE DE SAGES-FEMMES
UFR DE MÉDECINE PHARMACIE
2 rue du Dr Marcland
87025 LIMOGES Cedex
05 55 05 64 66
Ecole.sages.femmes@chu-limoges.fr



CURRICULUM DES ÉTUDES DE SAGE-FEMME

DIPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE

EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

2^{ème} ANNÉE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

PREAMBULE

Décret n°2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un 3^{ème} cycle des études en sciences maïeutiques

Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du DE de docteur en maïeutique.

Le diplôme d'Etat de docteur en maïeutique est délivré par les universités (...) aux étudiants qui ont validé l'ensemble de la formation théorique, clinique et pratique correspondant aux 3 cycles de formation. Ces compétences sont exprimées en situations professionnelles. Elles sont déclinées en capacités, selon une trajectoire de développement progressif sur les 3 cycles.

Le premier cycle, composé de 6 semestres, confère le grade de licence.

I - DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION GÉNÉRALE

A - ORGANISATION DE L'ANNÉE

Article 1

L'année universitaire est divisée en deux semestres, s'étendant pour le premier, du mois de septembre au mois de décembre, et du mois de janvier au mois de juillet pour le second.

Article 2

Chaque semestre est composé :

- D'Unités d'Enseignements (UE) théoriques,
- D'apprentissages cliniques.

Article 3

La 1^{ère} session d'examen est organisée à l'issue de chaque semestre, au mois de décembre et/ou janvier pour le 1^{er} semestre et au mois d'avril et/ou de mai pour le 2nd semestre. La 2^{nde} session d'examen a lieu en juin pour les 1^{er} et 2nd semestres. Les 2 sessions sont espacées de 2 semaines minimum.

Article 4

Les délibérations du jury se déroulent après :

- Les examens du 1^{er} semestre,
- Les examens du 2nd semestre,
- La 2^{nde} session d'examen,
- La fin des stages.

B – ASSIDUITÉ

Article 5

La présence aux cours des domaines pré, per, post natal, et parcours personnalisé, aux TP, TD est obligatoire sauf pour les ajournés acceptés à continuer (AJAC). Il est rappelé aux boursiers que la participation aux cours est requise. Selon les enseignants, la formation est dispensée sur site, à distance ou selon un mode hybride.

Toute absence aux travaux pratiques ou dirigés devra être justifiée auprès des enseignants responsables.

Seuls sont autorisés à se présenter à la 1^{ère} session des épreuves de validation des connaissances théoriques (écrit ou oral) les étudiants ayant été assidus aux séances de travaux pratiques et dirigés et aux cours obligatoires.

C – STAGES

Article 6 : Organisation

Onze semaines de stages à temps complet sont à effectuer obligatoirement entre décembre et fin-juillet. Ils comportent :

- 4 semaines en service de médecine ou chirurgie (2 semaines au semestre 3 et 2 semaines au semestre 4).
- 2 semaines en prénatal
- 2 semaines en per natal
- 3 semaines en postnatal

Le stagiaire est tenu de se soumettre aux horaires définis par l'école et le responsable de stage. Les semaines de stage sont de 30h (1ECTS) ; ils peuvent se dérouler à Limoges et/ou dans les maternités extérieures.

Aucune dispense totale ou partielle de stage ne peut être accordée sauf les exceptions stipulées dans le règlement intérieur de l'école.

Article 7 : Suivi

Les attendus par compétence sont déterminés par cycle selon l'arrêté du 3 juillet 2024.

Une progressivité est élaborée et des attendus minimaux en 2^{ème} année sont définis sur les feuilles d'acquisitions en stage. Cette progressivité est en cohérence avec les enseignements théoriques de la 2^{ème} année.

Une feuille d'acquisition spécifique à chaque domaine : socle fondamental, pré, per et post natal, ainsi qu'une feuille de validation de stage sont remises à chaque étudiant, avant le départ en stage.

Le suivi des acquisitions, est réalisé à chaque garde.

Ces feuilles sont remplies à la fin de chaque journée par l'étudiant qui réalise son auto évaluation et par le professionnel encadrant qui réajuste ou valide, en présence de l'étudiant. Elles permettent de faire le point sur le déroulement de l'apprentissage avec les professionnels sur le terrain. Ceci permet d'obtenir des informations précises sur ce qui est acquis, en voie d'acquisition ou à améliorer et les moyens à mettre en place pour réajuster ; des axes prioritaires peuvent être fixés.

L'étudiant a la responsabilité de demander à faire le point régulièrement sur le déroulement de son apprentissage, et au minimum à mi- stage, afin d'obtenir des informations précises sur ce qui est acquis ou à améliorer et les moyens à mettre en place pour réajuster.

II – DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX ENSEIGNEMENTS, AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES ET AUX STAGES

A - ORGANISATION

Article 8

Les enseignements et modalités d'évaluation des connaissances et des compétences des semestres 3 et 4 s'organisent de la façon suivante :

UE THEORIQUES ET APPRENTISSAGE CLINIQUE	SEMESTRE 3 (A)					
	CM	TP/TD	Semaine	ECTS	Modalités d'évaluation	
					1ère Session	2ème Session
TOTAL	264,5	25	2	30		Coeff
SOCLE FONDAMENTAL	104,5			12	Validation à 10/20	
UE Séméiologie	8			1	Cahier 1 h 00	1
UE 2A Pharmacologie générale	16,5			2	Cahier 1 h 00	2
UE 2A Physiologie et pathologie des grands systèmes	49			5		3
M1 Cardio vasculaire	12	1			Cahier 1 h 00	1
M2 respiratoire et ORL	14				Cahier 1 h 00	1
M3 Hématologie	10		2		Cahier ou tablette 1 h 00	1
M4 Néphro urinaire	13				Tablette 1 h 00	1
UE Processus infectieux	31	4		4	Tablette 1 h 30	3
Apprentissage Clinique				3	VS et ECOS	
TP Soins Généraux		18		1	PTP +ECOS 30 mi	1
Stages			2	2	validation / atteinte attendus	validation / atteinte attendus
DOMAINE PRENATAL	42			5	Validation à 12/20	
C 1 Assurer le suivi des grossesses à bas risque (GBR)						
UE 2A- 1 Suivi des GBR				5		5
M 1 Génétique	10				Cahier 1 h 00	1
M 2 Organogenèse	22				Cahier 1 h 00	1
M 3 Obstétrique	10				Cahier 1 h 00	2
DOMAINE GENERIQUE	78			6	Validation à 10/20	
C 15 Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant à la santé						
UE 2A- 13 Santé publique	11			1	PTDC	1
C 16 Communiquer, collaborer en situation professionnelle, en établissant une relation adaptée, et en assurant sa propre santé et son bien être						
UE Numérique en santé	28			2	Quiz Moodle 2 h 00	2
C 17 Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie en prenant en compte sa dimension éthique						
UE 2A- 15 Humanités, Société, Ethique et législation	39			3		
M 1 Psychologie	14				QR écrit 1 h 00	1
M 2 Droit Législation	15				Cahier 1 h 00	1
M 3 Ethique	10				QR écrit 1 h 00	1
EO						QR écrit 1 h 00
PARCOURS PERSONNALISE	40			4	PTDC	
UE Prise en charge du bien être : Happy Doc				1	PTDC	
UE 2A-16.1 Communication / toucher				3	PTDC	
UE 2A-16.2 Nutrition et grossesse				3	PTDC	
UE 2A-16.3 Méthodo recherche				3	PTDC	
UE 2A-16.4 Tutorat				3	PTDC + EE	

CAHIER : peut comporter des épreuves de différentes natures : QCM, QCU, cas cliniques, rédaction ;
CCO : Cas Clinique Oral ; **ECOS** : Examen Clinique Objectif Structuré ; **EE** : Exposé Ecrit ; **EO** : Exposé Oral
PTDC : Participation aux TD et aux Cours ; **PTP** : Participation aux TP ; **QCM** : Questions à Choix Multiples ;
QCU : Questions à Choix Unique ; **QR** : Question Rédactionnelle ; **Quiz Moodle** : Evaluation par Quiz sur Moodle ; **RR** : Rapport de recherche ; **V** : Validation ; **VS** : Validation stages.

Les notes de l'exposé oral en éthique de la 1^{ère} session ne sont pas reportées à la 2^{ème} session.

UE THEORIQUES ET APPRENTISSAGE CLINIQUE	SEMFSTRE 4 (B)					
	CM	TP/TD	Semaine	ECTS	Modalités d'évaluation	
					1ère Session	2ème Session
TOTAL	210	16	9	30		
SOCLE FONDAMENTAL	71			6	Validation à 10/20	
UE 2B Physiologie et pathologie des grands systèmes	59			5		4
M1 Endocrinien et tégumentaire	16				Cahier 1 h 00	1
M2 Immunitaire	10				Cahier 1 h 00	1
M3 Nerveux et Ophtalmologie	20				Cahier 1 h 00	1
M4 Digestif et Musculo squelettique	13				Cahier 1 h 00	1
UE 2B Pharmacologie générale	12			1	Cahier 1 h 00	1
Apprentissage Clinique				2	VS	VS
Stages			2	2	validation / atteinte attendus	validation / atteinte attendus
DOMAINE PRENATAL	19			2	Validation à 12/20	
C 1 Assurer le suivi des grossesses à bas risque (GBR)						
UE 2B- 1 Suivi des GBR	16			2	Cahier 1 h 30	2
C 2 Accompagner la femme et le couple dans son projet de naissance						
UE 2B-2 Accompagnement du projet de Naissance	3					
C 3 Assurer en collaboration le suivi des GHR						
UE associées au socle fondamental						
Apprentissage Clinique				2	VS	VS
Stage			2	2	validation / atteinte attendus	validation / atteinte attendus
DOMAINE PERNATAL	24			3	Validation à 12/20	
C 4 Assurer la gestion des naissances eutociques						
UE 2B- 4 Naissances eutociques	17			2	Cahier 1 h 30	2
C 5 Accompagner l'instauration des interactions précoce						
UE 2B-5 Accompagnement de la parentalité	7			1	Cahier 30 min	1
C 6 Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques						
UE associées au socle fondamental						
Apprentissage Clinique				2,5	VS	VS
TP			8	0,5	PTP	
Stage			2	2	validation / atteinte attendus	validation / atteinte attendus
DOMAINE POSTNATAL	15			2	Validation à 12/20	
C 7 Assurer le suivi postnatal de la mère et de l'enfant						
UE 2B- 7 Suivi mère enfant à bas risque	15			2	Cahier 1 h 30	2
C 9 Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques						
UE associées au socle fondamental						
Apprentissage Clinique				3,5	VS	VS
TP			8	0,5	PTP	
Stage			3	3	validation / atteinte attendus	validation / atteinte attendus
DOMAINE GYNECOLOGIQUE	19			2	Validation à 12/20	
C 10 Assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception et rééducation Périnéo sphinctérienne						
UE 2B - 9 Suivi gynéologique	19			2	Cahier 1 h 30	2
C 11 Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive						
UE 3B- 10 Santé sexuelle et reproductive						
C 12 Assurer en collaboration le suivi des situations gynécologiques particulières						
DOMAINE RECHERCHE	10			1	Validation PTDC	
C 13 Analyser les données scientifiques et professionnelles - ICA						
C 14 Expérimenter une démarche de recherche						
UE 2B -12 Recherche	10			1	Cahier 1 h 00	Cahier 1 h 00
DOMAINE GENERIQUE	22			1	Validation à 10/20	
C 15 Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant à la santé						
C 16 Communiquer, collaborer en situation professionnelle, en établissant une relation adaptée, et en assurant sa propre santé et son bien être						
UE 2B - 14 Communication	22			1		1
M 1 Anglais						
M 2 Communiquer en santé	16				Cahier 1 h 00	1
PARCOURS PERSONNALISE			6		EO 30 min	1
UE Prise en charge du bien être						EE
UE 2B-16.1 Communication / toucher				3	PTDC	
UE 2B-16.2 Nutrition et grossesse				3	PTDC	
UE 2B-16.3 Méthodo recherche				3	PTDC	
UE 2B-16.4 Tutorat				3	PTDC + EE	

B – MODALITÉS GÉNÉRALES DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Article 9

L'UE 2A-16.3 valide 3 ECTS dans le cadre du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques mais 6 ECTS dans le cadre d'une inscription ultérieure au Master Biologie-Santé, sous réserve de répondre aux conditions de validation exigées dans le cadre de ce master.

Article 10

Tout candidat présent au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve. La ponctualité est la règle. Toutefois un retard maximum de 20 minutes est toléré pour débuter l'épreuve sans octroi de temps supplémentaire.

Article 11 : Absence à un examen

Toute absence à une épreuve au cours de la première session oblige à représenter à la deuxième session de la même année l'épreuve complète correspondant au module considéré.

Article 12 : Usage des calculatrices

La détention de calculatrices programmables ou alphanumériques dans les salles d'examen est INTERDITE.

La détention de calculatrice non programmable dans les salles d'examen pourra être autorisée par l'enseignant responsable de l'épreuve en cause.

Article 13

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les PDA, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique..., le tout déposé dans un espace réservé de la salle avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect des dispositions des articles 12 et 13 ou des instructions données par l'enseignant responsable pourra être considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire pourra être engagée contre son auteur. Le règlement des examens de l'Université de Limoges s'applique aux étudiants sages-femmes.

Article 14

Les connaissances et le développement progressif des compétences des étudiants sont appréciées, d'une part, dans chaque UE et / ou module, par un examen terminal ou un contrôle continu et, d'autre part, par la validation des apprentissages cliniques.

Les épreuves écrites sont anonymes.

Article 15

Les UE et/ ou les modules sont affectés d'un coefficient permettant le calcul de la moyenne de l'UE. A chaque UE est attribué un coefficient correspondant au nombre de crédits européens et permettant de calculer la moyenne du semestre.

C – VALIDATION DES STAGES

Article 16 :

Chaque stage est validé par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur l'avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant

Il s'appuie pour cela sur ce qui a été noté sur les feuilles d'évaluation par le personnel encadrant.

En cas de non validation, le stage doit être refait avant la réunion du jury et de la commission d'attribution de crédits fin août - début septembre.

Tout stage non validé entraîne la non validation des compétences du domaine et le redoublement.

La validation de chaque stage reste définitivement acquise sauf en cas de redoublement.

C – MÉCANISMES DE COMPENSATION ET DE CAPITALISATION

Article 17

Il n'y a pas de mécanisme de compensation entre les semestres ni entre les UE, SAUF entre les UE du socle fondamental : ces UE se compensent entre elles. Si la moyenne générale de ces UE est inférieure à 10, seul(s) la ou les UE inférieure(s) 10 est (sont) à présenter en 2^{ème} session. Si cette (ou ces) UE est (sont) constituée(s) de modules, seul(s) le ou les modules inférieur(s) à 10 est (sont) à présenter à nouveau.

Article 18

Les moyennes des UE des domaines pré, per post natal et gynécologique (14 ECTS) doivent être supérieures ou égales à 12 /20 pour être validées. Les autres UE (33 ECTS) sont validées dès lors que leur moyenne est supérieure ou égale à 10/20, selon la règle de l'article 17.

Le mécanisme de compensation pour les modules est le suivant :

- Les modules des UE validées à 10/20 se compensent.
- **UE2A-1** : Les modules 1 et 2 se compensent entre eux ; leur moyenne doit être supérieure ou égale à 12. Le module 3 n'est pas compensable mais peut compenser les modules 1 et/ ou 2.

L'absence à une épreuve bloque le mécanisme de compensation (réf. article 11).

Article 19

La capitalisation des UE est acquise si la note est supérieure ou égale à 12/20 pour les UE des domaines pré, per, post natal et gynécologique et à 10/20 pour les UE des autres domaines, sauf en cas d'absence à une épreuve.

Les UE théoriques acquises et capitalisées le sont définitivement pour l'année en cours et ne peuvent être réévalués lors de la seconde session.

Article 20

Le jury peut attribuer des points aux UE. Les décisions du jury prises en application des textes réglementaires et des présentes dispositions sont sans appel.

D – MATIÈRES À BONUS

Article 21

Le sport et l'activité culturelle font l'objet d'un bonus sur la foi de notes émanant directement des organismes concernés.

Article 22

Lorsque la note obtenue à l'une de ces matières est supérieure à 10/20, les points supplémentaires, dans la limite de 5 pour chaque matière, sont pris en compte dans le total des notes des UE théoriques obligatoires de l'année.

Ces matières ne font pas l'objet d'une 2^{nde} session.

E – ADMISSION

Article 23

Un module est acquis, sauf cas de redoublement, dès lors que les règles fixées par l'article 18 sont satisfaites.

Article 24

Une UE est acquise dès lors que :

- Sa note est supérieure ou égale à 10/20, excepté pour les UE des domaines pré, per, post natal et gynécologique pour lesquelles elle doit être supérieure ou égale à 12/20
- Et qu'il n'y a pas eu d'absence à une épreuve.

Article 25

Un semestre est définitivement acquis et validé :

- Si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque UE composant le semestre, excepté pour les UE des domaines pré, per, post natal et gynécologique pour lesquelles elle doit être supérieure ou égale à 12/20
- Et qu'il n'y a pas eu d'absence à une épreuve,

- ET lorsque l'apprentissage clinique est validé.

Article 26

L'année est acquise et validée :

- Si toutes les UE composant les semestres sont acquises,
- Et qu'il n'y a pas eu d'absence à une épreuve,
- Et que l'étudiant a suivi et validé l'enseignement du numérique en santé
- Et lorsque l'apprentissage clinique est validé.

Article 27

Pour s'inscrire en 3^{ème} année de formation générale en sciences maïeutiques, l'étudiant doit avoir validé :

- Toutes les UE des domaines pré, per, post natal et gynécologique (moyenne supérieure ou égale à 12/20), (14 ECTS).
- Au moins **28** ECTS sur les **33** des autres domaines (AJAC)
- Et lorsque l'apprentissage clinique est validé.

Les ECTS non validés devront l'être en 3^{ème} année, sous peine de redoublement.

Article 28 : Mentions

En fonction de la moyenne obtenue et sous condition de validation de l'année, les mentions suivantes peuvent être décernées.

Si la moyenne est égale ou supérieure à :

- 12, le jury décerne la mention Assez Bien,
- 14, le jury décerne la mention Bien,
- 16, le jury décerne la mention Très Bien,
- 18, le jury décerne la mention Très Bien avec Félicitations.

Article 29 : Seconde session

Sont à présenter à la seconde session :

- Les UE des domaines pré, per, post natal et gynécologique < 12/20 quand celles-ci ne sont pas constituées de modules.
- Le ou les modules de l'UE2A-1 inférieur(s) à 12/20.
- Concernant les domaines hors pré, per, post natal et gynécologique :
 - Les UE inférieures à 10/20 quand celles-ci ne sont pas constituées de modules
 - Les modules dont la note est inférieure à 10/20 quand la note de l'UE est inférieure à 10/20,
 - Les ECOS soins généraux quand la note est inférieure à 10/20.
- Les modules et les UE pour lesquels l'étudiant était absent à l'épreuve.

À l'issue de la seconde session, un étudiant ajourné accepté à continuer (AJAC) devra représenter l'année suivante les modules où il a obtenu une note inférieure à 10/20 au sein des UE où la note est inférieure à 10/20.

Les notes conservées sont prises en compte au titre des deux sessions d'examen.

F – REDOUBLLEMENT

Article 30

En cas de redoublement, l'étudiant devra représenter l'année suivante l'ensemble des UE auxquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20 y compris les modules où il a eu plus de 10 et/ou les UE des domaines pré, per, post natal et gynécologique auxquelles il a obtenu une note inférieure à 12/20 y compris les modules supérieurs ou égaux à 12. Les notes obtenues alors se substituent à celles de la 1^{ère} année.

Dans le cadre d'un redoublement et pour améliorer ses résultats, l'étudiant peut renoncer à toute UE capitalisée lors de l'année précédente. La renonciation à une UE dans un semestre capitalisé entraîne la perte de la capitalisation du semestre et des autres UE(s) obtenues par compensation dans ce semestre.

L'étudiant doit obligatoirement en informer la direction de l'école par écrit avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours. Après cette date aucune renonciation ne peut intervenir ni être rétractée.

Article 31 Apprentissage clinique

Tous les stages doivent être refaits lors du redoublement.
Les TP devront être suivis à nouveau.

SOUMIS AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ÉCOLE DE SAGES-FEMMES
SIÈGEANT EN FORMATION PLÉNIÈRE LE 9 SEPTEMBRE 2024

APPROUVÉ LE 09 SEPTEMBRE 2024.

SOUMIS AUX DÉLIBERATIONS DE LA CFVU LE 17 SEPTEMBRE 2024

VALIDE LE 17 SEPTEMBRE 2024

